

LE CANARD

Indépendant



N°131 du 09 Février 2007 Prix 250 F

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES, D'ANALYSES ET DE PUBLICITÉ

Tournée de Gilchrist Olympio :

Le film de l'étape d'Aného

■ **Accident du convoi de Gilchrist Olympio : La version de l'UFC**

P.5



Médias

Promotion des Droits de
l'Homme au Togo
Le HCDH à la
recherche d'une
collaboration avec
les médias P.2



Mme Ige Olatokunbo

Société

TdE : Les
raisons d'une
pénurie en

Droits de l'homme :

La CTDDH mobilise et forme ses membres

« Faire le travail de défense des droits de l'homme avec professionnalisme ». Pour cela, « il faut outiller les défenseurs des droits de l'homme afin qu'ils ne s'attirent plus d'ennuis ». C'est en substance ce qu'il faut retenir des propos de M. Devotsou, président de la Coalition Togolaise des Défenseurs des Droits Humains (CTDDH) sur l'atelier sous-régional de formation qui se tient présentement à Kpalimé.

En effet, un atelier de renforcement de capacité des défenseurs de droits humains se tient à Kpalimé (au Togo). Organisé par la CTDDH en collaboration avec le Réseau Ouest-Africain des Défenseurs des Droits Humains (ROADDH) et l'ONG ADANE (Espagne), l'atelier regroupe une quarantaine de participants venus du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Libéria, de la Gambie, du Sénégal et du Togo et va du 6 au 10 février.

Selon M. Vewogni Hotowossi, SG par intérim de la CTDDH, l'objectif de l'atelier est de « permettre aux défenseurs des droits humains d'échanger sur les mécanismes de protection des défenseurs des droits humains et d'acquérir des compétences sur la protection de ces droits ».

Me Koffimensah Devotsou, président de la CTDDH abonde dans le même sens pour dire que cet atelier permettra « de maîtriser les instruments tant régionaux qu'internationaux de protection des droits humains. Aussi, les participants pourront-ils faire le travail avec professionnalisme pour éviter d'être pris à défaut par les pouvoirs politiques ».

Pour le président de la CTDDH, « à l'issue de cette formation, quand un défenseur des droits humains va évoquer une violation, il faut que ce soit un fait avéré. Il doit pouvoir soutenir son rapport par les textes de protection des droits

humains ». Me Devotsou précise aussi que « la coalition a voulu par cette formation donner aux défenseurs des droits humains la capacité nécessaire pour que leurs activités ne leur attirent pas des ennuis ».

La cérémonie d'ouverture est présidée par M. Ewomsan, représentant le ministre des droits de l'homme. Il a loué les efforts que fait la CTDDH sur le terrain avant de

«Il faut donner aux défenseurs des droits humains la capacité nécessaire pour que leurs activités ne leur attirent pas des ennuis»

parler de l'importance que le gouvernement togolais accorde aux droits humains dans la nouvelle donne politique. C'est en ces mots qu'il a déclaré ouverts les travaux de l'atelier. C'était le 7 février.

Après cela, la série des exposés a continué. Il faut noter qu'une dizaine de communications meubleront cet atelier. Ces communications concerneront entre autres les libertés d'expression ; la Cour Pénale Internationale (CPI) ; les fonctionnements de quelques institutions onusiennes et africaines de défense des droits humains etc.

Déjà, deux communications ont retenu notre attention. La première, dont le

thème est « la liberté d'expression, le droit à l'information et le Code de la Presse » a été animée par M. T. Djagba, membre de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

D'entrée de jeu, l'orateur a défini l'expression « liberté d'expression ». Pour lui, « la meilleure des définitions ne peut être que juridique ». Alors il a retenu celle contenue dans la déclaration de 1789 qui proclame que : « Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, mais il doit répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Il n'a pas manqué de citer celle contenue dans la

car pour lui, « une information juste et objective, contrôlée, dont les sources sont maîtrisées, qui préserve la dignité et la vie privée des acteurs en cause est l'une des conditions de la crédibilité de la presse, et source d'une relation apaisée avec les composantes de la société ». De plus, « la presse est qualifiée de quatrième pouvoir parce qu'une information complète et exacte sur les questions d'intérêt

et des peuples dont le protocole est signé à Ouagadougou le 9 juin 1998, est entrée en vigueur le 25 janvier 2004 ».

Selon M. Siekro, cette Cour « a compétence pour connaître de toutes les affaires et de tous les différends dont elle est saisie concernant l'interprétation et l'application de la Charte ». Le président de AI-Togo, après avoir passé en revue les points tels que « les

«Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, mais il doit répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi»

général est le moyen grâce auquel les gouvernements, institutions (...) sont tenus pour responsables par le public vis-à-vis de lui ».

Pour conclure son intervention, M. Djagba a invité les journalistes à « dire sans nuire ; montrer sans choquer ; témoigner sans agresser et dénoncer sans condamner ».

La deuxième communication qui a retenu notre attention est celle qui a pour thème « le Système africain de protection des droits de l'homme : la cour africaine des droits de l'homme et des peuples » présentée par M. Adem Yawovi Siekro, président de la section togolaise d'Amnesty International, (AI-Togo). L'orateur a axé son exposé surtout sur l'origine et le fonctionnement de cette Cour. Ainsi, on retiendra que « la création de la Cour africaine des droits de l'homme

conditions de recevabilité de la requête devant la Cour ; les décisions de la Cour » etc, en est venu à conclure que « les insuffisances et les lacunes du système africain de protection des droits humains, ne lui enlèvent pas le mérite d'exister... Il faudra continuer par travailler à l'amélioration du système, étant entendu que ce système est certainement appelé à évoluer ».

Selon un participant « cet atelier vient à point nommé quand on sait que nous avons devant nous des élections en vue. Il nous permettra de bien nous outiller pour faire notre travail ».

Il faut signaler que l'atelier est financé par l'Agence Catalane de Coopération et de Développement (Espagne). Les travaux prennent fin demain.

Jean-David MESSANGAN

Programme de réforme du secteur de la sécurité au Togo :

Le lancement officiel a eu lieu hier

Dans le cadre du lancement officiel du programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique, le centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de Lomé

défense et de sécurité, à appuyer les professionnalisations des forces armées et de sécurité et à promouvoir la stabilité institutionnelle, la paix, la sécurité et le développement

des capacités des forces armées et de sécurité en matière de maintien de l'ordre et de la paix dans le contexte démocratique, l'élaboration et l'adoption d'un code de conduite des forces

Elections législatives :

La CPP sensibilises ses militants

La section Lomé-Golfe de la Convergence des Peuples Africains (CPP), a organisé le samedi 03 février, une réunion d'information et de sensibilisation à l'intention de ses militants et sympathisants de la préfecture.

est par ailleurs, le ministre de l'Administration du territoire. Il a, abordant la tenue prochaine des élections législatives, expliqué les enjeux aux militants et sympathisants et leur a indiqué la conduite à tenir pour éviter tout dérapage.